

DELIBERATION**CONSEIL MUNICIPAL N°03/2022 – 29 MARS 2022****Commune de SAINT LEGER LES VIGNES (44710)**

Nombre de Membres à l'ouverture de la séance		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	19
Date de convocation 24 mars 2022		
Compte rendu affiché le : 31 mars 2022		

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal à la Mairie, sous la présidence de **Patrick GROLIER**, Maire.

PRESENTS : PATRICK GROLIER, VALERIE LEJAY, PIERRE GUINAUDEAU, ISABELLE PITEUX, JEAN-PHILIPPE MORIN, CLAIRE BOUYER, ENORA LE JEUNE, PIERRE VOISIN, DANIELE GUILLAUME, STEPHANE LEJAY, SOPHIE MARIN, CARLA MVIANA, DOMINIQUE RICARDEAU, , MICKAEL DESCHAMPS, BRIGITTE MORISSON,

ABSENTS : CHRISTIAN JACQUET (POUVOIR A VALERIE LEJAY, JACQUES DARDOISE (POUVOIR A PIERRE GUINAUDEAU), CLAIRE ROLANDEAU (PATRICK GROLIER), THIERRY TOUFFET (POUVOIR A PIERRE VOISIN)

SECRETAIRE DE SEANCE : ENORA LE JEUNE

2/ Finances : COMMUNE – compte de gestion 2021 - approbation**Délibération CM03-01**

7.1.2

Rapporteur : Patrick GROLIER

Les comptes de gestion sont des documents justifiant et résumant la totalité des opérations exécutées, sous sa responsabilité, par un comptable public dans le cadre de la gestion financière de l'Etat, des Collectivités Locales ou de tout autre organisme public pour un exercice donné.

Le compte de gestion de l'exercice 2021 de la commune de Saint Léger les Vignes a été dressé par Mr LEROY, trésorier de Saint-Herblain, dont dépend la commune de Saint Léger les Vignes.

Les comptes de gestion sont tenus à la disposition des conseillers municipaux.

Le compte de gestion proposé laisse apparaître des résultats identiques à ceux de l'ordonnateur (compte administratif du Maire) – Voir résultats ci-dessous.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'adoption du compte de gestion 2021, du budget de la commune.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 044017

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SAINT-HERBLAIN

ETABLISSEMENT : SAINT-LEGER-LES-VIGNES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25600 - SAINT-LEGER-LES-VIGNES

Exercice 2021

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	268 063,16		-220 214,35		47 848,81
Fonctionnement	1 286 128,28	765 757,15	298 918,62		819 289,75
TOTAL I	1 554 191,44	765 757,15	78 704,27		867 138,56
II - Budgets des services à caractère administratif					
25603-AMGT SITE DE LA CURE ST-					
Investissement	-578 439,19		98 231,02		-480 188,17
Fonctionnement	161 370,28	161 370,28	9 313,74		9 313,74
Sous-Total	-417 068,91	161 370,28	107 544,76		-470 874,43
TOTAL II	-417 068,91	161 370,28	107 544,76		-470 874,43
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 137 122,53	927 127,43	186 289,03		396 264,13

Résultats au compte administratif 2021 :

Fonctionnement

Recettes 2021 – Titres émis(A)	1 390 476.91 €
Dépenses 2021 – Mandats émis (B)	1 091 558.29 €
Résultat de l'exercice 2021 – excédent de fonctionnement (A-B)	▼ 298 918.62 €
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2020	520 371.13 €
Résultat cumulé – fin d'exercice 2021	819 289.75 €

Investissement

Recettes 2021 – Titres émis (A)	1 281 990.89 €
Dépenses 2021 – Mandats émis (B)	1 502 205.24 €
Résultat de l'exercice 2021 – Excédent d'investissement (A-B)	▼ - 220 214.35 €
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2020	268 063.16 €
Résultat cumulé – fin d'exercice 2021 (C)	47 848.81 €

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion régulière,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Fait et délibéré, en séance, le jour, mois et an susdits,

Et ont, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme au

registre,

Saint-Léger-les-Vignes,

Le 29 mars 2022

Le Maire, Patrick GROLIER



Date d'envoi en Préfecture :

Affichée ou notifiée le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication par voie d'affichage ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le



ID : 044-214401713-20220329-DEL_CM03_01-DE

